

DECISION DU PRESIDENT

DECISION N°2020.00528

**AVENANT N°1 –
TRAVELASSIST – BATIMENT HAUTES TECHNOLOGIES**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2020-330 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, notamment son article 1^{er} autorisant le Président des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à exercer l'ensemble des attributions de l'organe délibérant mentionné à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'exception des matières énumérées du 1^o au 7^o de ce même article,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 1^{er} décembre 2016, exécutoire le 02 décembre 2016, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT qu'une convention d'occupation, conclue entre Saint-Etienne Métropole et la société TRAVELASSIST, prévoit la mise à disposition, dans la pépinière du Bâtiment Hautes Technologies sise 20 rue du professeur Benoît Luras, du bureau n° 13-2 d'une superficie de 19,42 m² pour une période débutant le 11 mars 2019 et se terminant le 28 janvier 2022,

CONSIDERANT qu'un avenant n°1 à la convention a été conclu pour souscrire à l'option Fibre Optique,

CONSIDERANT que pour faire face au développement de son activité, l'occupant souhaite changer de bureau,

DECIDE

ARTICLE 1

Un avenant n°1 est conclu avec la société TRAVELASSIST au capital de 10 000,00 € dont le siège social est situé 20 rue du professeur Benoît Luras à Saint-Etienne (42000), identifiée sous le numéro Siret 848 097 275 00012, code APE 6201Z et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne. Cette société par actions simplifiée, représentée par son Président Monsieur Tristan DAUBE, est spécialisée dans le secteur d'activité de conception et commercialisation de solutions d'accompagnement des voyageurs dans leurs déplacements, par l'intermédiaire d'outils numériques.

ARTICLE 2

A compter du 1^{er} juin 2020, le local privatif formant le lot n° 13-2 à usage de bureau sera libéré par la société TRAVELASSIST.

A compter du 1^{er} juin 2020, Saint-Etienne Métropole met à la disposition de la société TRAVELASSIST qui accepte, le labo n° 9-bis d'une superficie totale de 50 m² situé au rez-de-chaussée de la pépinière du Bâtiment Hautes Technologies.

ARTICLE 3

La présente mise à disposition, précaire et révocable, est consentie dans les conditions ci-après :

- le montant de l'indemnité d'occupation :
 - tarif 2^{ème} année du 1^{er} juin 2020 au 28 janvier 2021 : 66,00 € HT/m²/an ;
 - tarif 3^{ème} année du 29 janvier 2021 au 28 janvier 2022 : 73,00 € HT/m²/an,

RECU EN PREFECTURE

Le 11 juin 2020

VIA DOTELEC - iXBus

03 44 042 24620770-20200520-C02000528U

DATE D'AFFICHAGE : 11 juin 2020

- les charges d'un montant de 25 € HT/m²/an,
- le forfait Fibre Optique d'un montant mensuel de 30 € HT,

soit un montant annuel de 4 910,00 € HT, en tarif 2^{ème} année, TVA en sus au taux en vigueur,
soit un montant mensuel de 409,17 € HT, TVA en sus au taux en vigueur.

Le montant des recettes sera affecté sur les comptes BATE752 et BATE75888, destination BHT.

ARTICLE 4

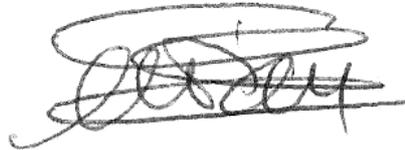
La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

Les conseillers métropolitains seront informés de cette décision dès son entrée en vigueur.

ARTICLE 5

Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 11/06/2020
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël PERDRIAU', with a large, stylized flourish above the name.

Gaël PERDRIAU